

CONSEIL COMMUNAL
COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n° 2021/52

CREDITS-CADRES ANNUELS 2022

**Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics,
renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic**

**Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des
eaux**

Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels

Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires

Entretien de surfaces privées communales

La demande de la Municipalité pour les crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2022 s'élève à un montant total de CHF 25'548'000.

La Municipalité présente cette demande groupée de crédits annuels afin de favoriser la coordination des projets entre plusieurs services. Ainsi faits, ces crédits permettent de planifier des interventions groupées, minimisant à la fois les coûts et l'impact sur l'espace public des interventions (par exemple : une seule fouille effectuée pour les différents réseaux).

Ces investissements permettent de maintenir la substance de l'infrastructure indispensable à la vie en ville (réseau d'eau, d'évacuation des eaux usées, d'électricité, de chauffage, multimédia, routes, espaces publics, etc.), garantissant ainsi la pérennité d'une haute qualité de vie urbaine à Lausanne. En ce qui concerne les Services industriels et le Service de l'eau, ils permettent également de maintenir l'âge moyen des investissements et la valeur du réseau.

Cet ensemble de crédits-cadres se divise en 5 demandes de crédit distinctes :

- **CHF 4,5 millions** pour l'entretien de la voirie et des espaces publics
- **CHF 10,2 millions** pour l'entretien et l'extension du réseau d'eau et d'évacuation des eaux usées (un subside de 0,6 million viendra de l'ECA pour l'eau potable)
- **CHF 10.4 millions** pour l'extension des réseaux des SIL (des recettes de CHF 4.9 millions environ proviennent en contrepartie des bénéficiaires des raccordements du chauffage à distance, de l'électricité et du multimédia, ainsi que de l'imputation de la main d'œuvre interne et des intérêts intercalaires)
- **CHF 0,3 million** pour les surfaces extérieures des bâtiments scolaires
- **CHF 0,1 million** pour l'entretien des surfaces privées communales

Notons quelques spécificités des crédits-cadres pour 2022 :

- Pour le crédit « voirie », un accent particulier est mis sur l'adaptation des infrastructures et de l'espace public à la mobilité douce (vélos et piétons).

- Le vieillissement du réseau de chauffage à distance (CAD) continue d'être un point d'attention. La Municipalité annonce d'ores et déjà la rédaction de préavis spécifiques portant sur le renouvellement et l'extension du réseau de CAD – en plus des crédits-cadres annuels. A noter que les investissements dans le CAD sont amortis sur 10 ans – alors que pour les autres réseaux (gaz, eau et électricité), il s'agit plutôt de 30 ou 40 ans.
- Le remplacement des compteurs (eau, gaz, électricité) n'apparaît plus dans les titres des crédits-cadres, mais il continue bel et bien de figurer dans les montants alloués. Il est à relever dans ce cadre l'investissement très important (CHF 64.7 millions) voté par le Conseil communal à fin 2020 pour le déploiement d'un système de mesure dit « intelligent » (« smart metering ») qui couvre plusieurs « fluides » à la fois (préavis 2020/30).

Comparaison depuis 2015

La comparaison des crédits-cadre prévus en 2022 avec les sept exercices précédents donne les résultats suivants (chiffres en milliers de CHF) :

Services	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Routes et mobilité	5'625	5'755	8'465	7'530	6'726	10'117	13'142	4'530
Eau (évacuation eaux claires et usées)	2'100	1'950	3'730	4'160	3'801	4'245	4'145	2'430
Eau (distribution)	5'845	5'955	6'515	6'235	6'638	5'870	6'770	7'790
Gaz et chauffage à distance	14'730	13'000	9'160	11'545	10'405	9'048	8'663	7'783
Electricité	3'150	3'150	3'150	3'150	3'150	2'216	3'915	2'215
Multimédia	2'300	490	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	400
Logement et gérances	100	100	100	100	100	100	100	100
Ecoles primaires et secondaires	300	300	300	300	300	300	300	300

Les principaux investissements ont lieu au Service des routes et de la mobilité (-CHF 8.6 millions par rapport au budget 2021), aux Services industriels (-CHF 3.2 millions) et au Service de l'eau (-CHF 0.7 million).

La baisse constatée dans l'ensemble des services s'explique par une prise en charge de dépenses d'entretien et d'extension par les crédits d'investissements relatifs au Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) et aux Axes forts avec les Bus à haut niveau de service (BHNS) et le tram. Ainsi, pris dans leur globalité, les montants d'entretien proposés par l'intermédiaire ce préavis s'inscrivent dans la moyenne des trois dernières années.

Taux d'engagement des crédits décidés par le Conseil communal depuis 2017

Par rapport aux crédits votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits ouverts, à la date de rédaction du préavis et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est la suivante (en % des montants alloués):

Services	2017	2018	2019	2020	2021
Routes et mobilité	90%	96%	93%	94%	54%
Evacuation eaux claires et usées	86%	91%	59%	30%	10%
Eau - distribution	92%	80%	94%	71%	33%
Gaz, CAD, électricité et multimédia	91%	94%	92%	97%	43%
Logement et gérances	n.a.	89%	75%	58%	78%
Ecoles primaires et secondaires	93%	100%	90%	76%	74%

Les justifications de dépenses non entièrement réalisées étant détaillées dans le préavis. Comme chaque année, le taux d'utilisation de l'année en cours est par principe relativement bas. En effet, de nombreuses adjudications devant encore être effectuées au moment de la rédaction du préavis.

Conclusions

Après examen et délibération, la Commission permanente des finances, réunie le 3 novembre 2021, s'est prononcée sur les quatre conclusions du préavis 2021/52 :

Au vote, la commission accepte les quatre conclusions en bloc par 12 oui, 0 non, avec une abstention.

Lausanne, le 3 novembre 2021

Le rapporteur :



Daniel Dubas, Président de la Commission permanente des finances